

NOTATION 2007

Avril 2007

La campagne d'évaluation s'est achevée et les entretiens ont été boycottés ou se sont tenus.

Certains directeurs ont proféré des menaces et ont brandi des sanctions.

Les chefs de service ont essayé de gérer la situation et de tenir leur rôle d'évaluateur-notateur dans un cadre de plus en plus contraint. Certains ont œuvré de manière intelligente, d'autres ont fait preuve de maladresse, d'autres encore ont fait semblant d'y croire.



L'acte 2 de cette campagne va désormais se situer autour de la remise des fiches de notation à tous les agents (au plus tard le 27 avril).

Bons points distribués à une minorité d'entre vous, appréciations lissées faute de + 0,02 et + 0,06 à distribuer pour d'autres, et enfin, pour un trop grand nombre d'entre vous, rien, voire une baisse de note !

C'est aussi malheureusement cette année que nous allons mesurer les dégâts occasionnés par l'application de la "note d'alerte", note sanction que le SNUI a toujours contestée.

L'heure est donc à la vigilance
et surtout à la poursuite d'une réaction collective

**NE LAISSEZ RIEN PASSER,
FAITES APPEL DE NOTE**

Boycott de l'entretien d'évaluation ou pas, c'est désormais sur le terrain de la contestation des éléments de l'évaluation et de la notation qu'il faut œuvrer. Vous devez avoir à cœur de montrer votre mécontentement face à un système qui ne reflète en rien votre manière de servir et dont les incidences sur votre déroulement de carrière peuvent être désastreuses.

Décryptez bien tous les éléments de votre notation ...

Sollicitez les militants du SNUI



Du compte-rendu d'évaluation à la note chiffrée, en passant par l'appréciation générale, tous les éléments de la procédure d'évaluation-notation sont importants.

Surtout regardez-les de près et n'oubliez jamais qu'aucune contestation vaut acceptation ! C'est à vos cotés et dans le cadre des CAP locales que les militants du SNUI vont vous défendre et reprendre leurs réquisitoires pour dénoncer la philosophie du système et la façon dont les Directions l'appliquent.

Le compte-rendu d'évaluation

Que vous soyez passé au confessionnal ou pas pour l'entretien d'évaluation, le chef de service vous a remis un compte rendu (3 pages) sur lequel vous avez pu formuler vos observations. **Toutes les rubriques de ce document sont contestables et cette possibilité de recours a été obtenue par le SNUI.** Toutefois, pour le contester, vous devez impérativement faire appel sur la note chiffrée et/ou l'appréciation générale.

La note chiffrée

Depuis l'an dernier, le SNUI démontre et dénonce le « vol » organisé par l'Administration au regard du volume excessif d'attributions non utilisées : ce sont autant de mois qui représentent une perte de pouvoir d'achat et qui constituent des économies sur le dos des agents ! Le bilan 2006 est éloquent, les déperditions étant en augmentation : les élus nationaux avaient d'ailleurs dénoncé, début 2007, le non respect des textes (+0,06 non distribués à hauteur des 20% prévus par le décret et donc perdus). **Par ailleurs, quand on sait tout le poids que l'Administration entend donner à la notation dans la gestion des personnels, on mesure aisément qu'une stagnation de la note chiffrée une année N peut avoir des conséquences fâcheuses sur le déroulement de carrière (promotion par exemple) voire demain en matière d'affectation.**

L'appréciation générale

Elle exprime la valeur professionnelle de l'agent sur la base de 4 critères distincts (connaissances professionnelles, compétences personnelles, implication professionnelle et sens du service public). Le SNUI avait obtenu de l'Administration que les 4 rubriques de l'ancien système soient toujours servies pour éviter que seuls les éventuels points faibles d'un agent soient repris ou ne ressortent dans cette appréciation générale. Ainsi, il est recommandé de bien veiller à ce que les 4 points soient abordés. N'hésitez pas, lors de la remise de la note, à demander des explications au chef de service. **Le notateur doit établir une cohérence entre la note chiffrée et cette appréciation générale. Sollicitez un Capiste local pour vous aider à décrypter votre notation. Une "réserve" ou un "non dit" peut avoir des conséquences fâcheuses par la suite, surtout si l'on a à l'esprit la réforme de la Fonction Publique visant à supprimer la note chiffrée pour ne maintenir qu'un entretien "professionnel". Cette année, soyez particulièrement vigilants quant à cette appréciation générale. En effet, faute de "bons points" à distribuer, consigne a été donnée aux notateurs de totalement faire dépendre l'appréciation générale des possibilités d'attribution de réductions. Pour le SNUI, cette directive doit se traduire par une augmentation du nombre d'appels,**

**FACE À L'ARBITRAIRE, RIPOSTONS
PAR UNE VAGUE D'APPELS MASSIFS**